ETHNA

EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT EN NOUVELLE AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR L'EXERCICE 2019

Mardi 12 mai 2020 en visioconférence

Le 12 mai 2020, à 14h, les membres de l'association ont participé à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur convocation du président dans les délais prévus par les statuts.

Le Président d'ETHNA, Michel Chapeaud a ouvert la séance à 14h et s'est proposé d'être président de séance.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des votants présents et représentés.

Il a été assisté d'un secrétaire de séance, Mme Corinne Debiossac, secrétaire de l'association.

Mme Julie Misslin, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, a motivé son absence et a été excusée.

Mme Alexia Antoine et Mme Paule Rigollet ont été désignées comme scrutateurs.

RAPPEL PRÉALABLE

Paule Rigollet, responsable de gestion, a ouvert la séance en expliquant la procédure et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la tenue d'une réunion sur Zoom.

Le président a rappelé les conditions exceptionnelles ayant motivé la tenue de la présente AG en visioconférence et a indiqué les modifications résultant de cette conférence.

Il précise que chaque adhérent s'est vu convoqué par voie numérique et qu'ont été mis à sa disposition en amont de la séance le Procès Verbal (PV) de l'AGO 2018 ainsi qu'un exemplaire du Rapport Annuel 2019 qui présente les points clefs de l'activité d'ETHNA pour l'année passée.

Il est précisé que la feuille d'émargement résulte des confirmations d'inscription renvoyées par chaque adhérent à la convocation qui lui a été transmise par mail ou du recueil de la procuration qu'ils a renvoyée, faute de pouvoir participer à l'Assemblée Générale (AG), ainsi que d'une vérification des personnes en ligne en début de réunion.

Alexia Antoine, responsable de gestion a expliqué la procédure retenue afin pour prendre part aux votes des différentes résolutions, qui sont conduits à distance.

« En substance, chacun est amené à s'exprimer sur les résolutions qui s'affichent à l'écran à la fin de chaque présentation pour un vote en ligne, anonyme et sécurisé.

La procédure se répète de manière identique lors d'un « 2nd tour », réservé aux porteurs de pouvoirs. Les votes étant anonymes, leur régularité est mesurée en suivant le nombre de votants à chaque tour.

Les résultats obtenus sont affichés à l'écran pour une consultation simultanée par tous. »

QUORUM

Le président de séance a constaté que sur les 71 adhérents de l'association au 31 décembre 2019, 29 étaient présents et 9 représentés, soit 54 % des adhérents.

Le quorum requis étant du tiers des adhérents, il a été dépassé, ce qui a autorisé la tenue de l'AGO.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2019*
- Ouverture avec le rapport moral
- Retour sur l'audit de la phase de lancement d'ETHNA
- Approbation du rapport d'activité 2019*
- Approbation du rapport financier 2018* et affectation du résultat
- Approbation du rapport financier 2019* et affectation du résultat
- Perspectives et approbation du budget* 2020
- Point sur le nouveau règlement intérieur*
- Points divers
- Conclusions de la journée et fin d'A. G

*vote anonyme en ligne

Chaque présentation a été faite à distance, avec possibilité de poser des questions dans le « chat » puis la parole a été donnée aux participants.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour et aux précisions données ci-avant.

Le scrutateur a informé les électeurs par oral et affichage sur les écrans en simultané à l'issue de chaque vote.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Première résolution : *approbation du procès-verbal (PV) de l'Assemblée Générale (AG) du 17 juin 2019*

Il a été demandé aux adhérents de se prononcer sur l'approbation du PV de cette première AG (après l'AG constitutive) du 17 juin 2019 qui s'est tenue à St Denis-de-Pile (33).

Cette résolution est adoptée : 28 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions

- Deuxième résolution : *approbation du rapport d'activité 2019*

Le président a présenté le rapport d'activité pour 2019, en rappelant la vie associative au travers de la gouvernance et les activités d'ETHNA au travers des 4 missions de la plateforme.

Il a été demandé aux adhérents de se prononcer sur l'approbation de ce rapport d'activité 2019..

Cette résolution est adoptée: 30 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions

- Troisième résolution : *Approbation du rapport financier 2018* et affectation du résultat*

Le président a présenté le rapport financier 2018 car il avait été décalé en 2019 du fait de la nomination d'un commissaire aux comptes acté lors de l'AG 2019, qui n'a donc pu avoir accès aux comptes qu'après cette séance.

Cette résolution est adoptée : 27 voix pour, 0 voix contre, 11 abstentions

- Quatrième résolution : *Approbation du rapport financier 2019* et affectation du résultat*

Le président a présenté le rapport financier 2019 ainsi que le rapport de la commissaire aux comptes, Madame Julie Misslin, régulièrement nommée lors de l'AG 2019.

Cette résolution est adoptée : 25 voix pour, 0 voix contre, 13 abstentions

Une personne a dû quitter la réunion en cours, nous n'avons plus que 37 votants.

- Cinquième résolution : *approbation du budget* 2020*

Le président a présenté les perspectives envisagées pour 2020, et le prévisionnel de gestion qui illustre ces perspectives. A noter que ce budget a été mis en place avant la crise du Covid-19, il sera nécessairement réajusté en fonction des évènements.

Cette résolution est adoptée : 27 voix pour, 0 voix contre, 10 abstentions

Plusieurs personnes ont dû quitter la réunion en cours, nous n'avons plus que 33 votants.

- Sixième résolution : *approbation de la modification du règlement intérieur dans l'attente de la refonte des statuts en 2021*

Le président a présenté les modifications proposées sur le règlement intérieur de l'association.

« Ces modifications sont prises suite aux discussions qui ont eu lieu au cours de l'AG 2019 et qui sont toujours sujet à débat lors de la présente séance.

Elles ne valent que jusqu'à la refonte des statuts, du projet associatif et du dit règlement intérieur, prévus en 2021.

Elles ont vocation à simplifier la composition des commissions, rendre facultatif la constitution d'un comité de relecteurs experts selon la nécessité, et fluidifier les échanges le cas échéant, ou encore s'affranchir des votes de validations de ces groupes, pour laisser le vote final au conseil d'administration. »

Cette résolution est adoptée : 27 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Au cours de la séance, plusieurs espaces d'échanges oraux ont été ouverts entre les participants.

Certaines remarques ont nécessité le rappel des statuts d'ETHNA quant aux mandats électifs de la gouvernance de l'association.

En effet, les sièges du conseil d'administration et du Bureau de la plateforme courent pour un mandat de 3 ans. La première élection ayant eu lieu lors de l'AG constitutive d'ETHNA en décembre 2017, les sièges sont pourvus pour les années 2018, 2019 et 2020. Le renouvellement des mandats aura donc lieu lors de l'AG 2021, conformément aux statuts.

Des discussions ont eu lieu concernant la tenue de la 1e commission-formation, pour laquelle certains adhérents ont demandé pourquoi ils n'avaient pas été sollicités.

La pilote de la commission, ainsi qu'un des membres de la commission ont pu répondre aux questions posées, expliquant que cette 1e commission-formation avait démarré rapidement après la mise en place de la plateforme en 2018, et à ce stade était composée d'administrateurs.

Cette commission n'était par la suite pas fermée à de nouveaux participants mais n'avait pas vocation à rassembler tous les acteurs de la formation en ETP.

Il a été précisé que le livrable est disponible sur le site Internet d'ETHNA et que les opérateurs peuvent faire remonter des remarques à la pilote de la commission s'ils le souhaitent.

Cette commission a servi de « test » et la plateforme se doit de prendre en compte les remarques et les retours d'expérience pour les commissions à venir.

La séance a été levée à 16h20.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bordeaux, le 12 mai 2020

Corinne DEBIOSSAC	Michel CHAPEAUD
SECRÉTAIRE	PRÉSIDENT